

La dite Adresse étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 17 Février 1871.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Simard*,—la Pétition du Colonel *John Sewell*, mis à sa pension de retraite, ci-devant Maître de Poste de la Cité de *Québec*.

Par l'Honorable M. *Abbott*,—la Pétition de la Banque des Artisans ; la Pétition de la Banque de *Molson*, et la Pétition de la Banque des Marchands du *Canada*.

L'Honorable M. *Irvine*, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le District Electoral d'*Hochelega*, informe la Chambre que *Michael Cayley*, Ecuyer, était absent durant l'heure qui s'est écoulée après le temps fixé pour la réunion du dit Comité, aujourd'hui, et qu'en conséquence la réunion du dit Comité a été ajournée à demain à midi.

Ordonné, Que *Michael Cayley*, Ecuyer, soit présent à sa place en cette Chambre, à la prochaine séance.

Sur motion de M. *McKenzie*, secondé par M. *Blake*,

Ordonné, Que la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer prépare et transmette au Greffier des Communes, avec toute la diligence possible, pour l'information de la Chambre, les documents suivants, savoir :

1o. Un état indiquant les gains bruts de la compagnie durant chacune des années 1866, 1867, 1868, 1869 et 1870, et les frais de fonctionnement pour chacune de ces années; les sommes payées durant chacune de ces années comme intérêt sur la dette consolidée de la compagnie, classifiant les obligations sur lesquelles ces paiements ont été faits ; le dit état devant donner un compte complet de la manière dont il a été disposé des dits gains durant les dites années ;

2o. Un état donnant le compte du capital de la compagnie aux dates du 1er Janvier 1866 et du 1er janvier 1871, et indiquant les diverses classes d'actions et d'obligations de la compagnie, et la dette de la compagnie envers le gouvernement à chacune des dites dates ;

3o. Un état indiquant les additions faites au compte du capital de la compagnie au moyen de l'émission d'actions et d'obligations pour faire face à l'intérêt accumulé et non payé conformément aux stipulations primitives.

Sur motion de M. *McKenzie*, secondé par l'Honorable M. *Holton*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toutes instructions données à l'Honorable M. *Archibald*, Lieutenant-Gouverneur de *Manitoba* et du Territoire du Nord-Ouest ; aussi, copie de tous Ordres en Conseil relatifs à la dite Province émis depuis le mois de Janvier 1870 et non encore publiés ; aussi, copie de tous rapports et de toute correspondance officielle entre le Lieutenant-Gouverneur et le Gouvernement de la Puissance depuis la date de sa nomination.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.